

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 11 juin 2024

Le conseil municipal de LUSSAS s'est réuni en séance ordinaire le mardi 11 juin à 18h30 sous la présidence de Claude MONCOMBLE, Maire.

<p>Nombre de conseillers En exercice : 15 Présents : 13 Votants : 13</p> <p>NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché à la porte de la Mairie ;</p> <p>que la convocation du Conseil avait été faite le 5 juin 2024 ;</p>	<p>L'an deux mil vingt-quatre, le onze du mois de juin, le Conseil Municipal de la Commune de LUSSAS étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Claude MONCOMBLE.</p> <p>Présents : MM - William AUBERT - Michel BOYER - Elyette BOYREL - Frédéric CHAZOT - Anne-Claire DUTREIX - Jérôme GUEY - Guillaume JOUVE - Fanny MALIS- Claude MONCOMBLE – Laura MONNIER - Isabelle POUZACHE - Nadège RIEUSSET - Chantal TRAN -</p> <p>Excusés : MM – Serge JOUVE - Antoine LAINÉ</p> <p>Absents : MM</p> <p>Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Mme Nadège RIEUSSET a été désignée pour remplir cette fonction.</p>
---	--

Ordre du jour :

- 1) Réhabilitation de la salle de cinéma : demande de subvention au Conseil départemental de l'Ardèche ;
- 2) Aménagement de 3 logements communaux : demande de subvention au SDE07 ;
- 3) Travaux de voirie 2024 : Dossier de consultation des entreprises ;
- 4) Déclassement et cession d'un chemin communal non classé au hameau Les Amblards ;
- 5) Questions diverses ;

En début de séance, madame le maire propose à l'assemblée délibérante de rajouter une question à l'ordre du jour, à savoir, une demande de subvention auprès du Département de l'Ardèche en vue de l'aménagement de 3 logements communaux.

➤ Réhabilitation de la salle de cinéma : demande de subvention au Conseil départemental de l'Ardèche;

Madame Le Maire rappelle le don de sièges pour la salle de cinéma dont a bénéficié la commune grâce au soutien historique de la SCAM (société civile des auteurs multimédia) dans le cadre des états généraux du film documentaire.

La commune a décidé de profiter de ce don pour réhabiliter la salle de cinéma : mise en place des sièges, remplacement des revêtements muraux et au sol, peinture des plafonds et mise en place d'éclairage. Le montant total des travaux est de 30 000.00€ HT.

A ce titre, l'assemblée délibérante sollicite une subvention auprès du conseil départemental dans le cadre du dispositif Atout ruralité 07 : investissement local.

Aménagement de 3 logements communaux : demande de subvention au SDE07 ;

Madame Le Maire présente à l'assemblée délibérante le projet d'aménagement des 3 logements communaux, type F3 dans les anciens bureaux d'Ardèche Image, propriété communale dans le centre bourg.

Le montant total des travaux est estimé à 300 000.00€ HT (travaux, études, maîtrise d'œuvre, mission contrôle technique, CSPPS et frais divers).

A ce titre, la commune sollicite une subvention auprès du SDE 07 dans le cadre du dispositif Certificat d'économies d'énergie.

➤ Travaux de voirie 2024 : dossier de consultation des entreprises ;

La réfection de plusieurs chemins communaux a été programmée pour l'année 2024. L'assemblée délibérante approuve la programmation de travaux (chemin de Crémouillat, chemin de la Fabrique et chemin des Condamines) telle qu'énoncée par l'adjoint au maire ainsi que le dossier de consultation des entreprises.

➤ Aménagement trois logements communaux : demande de subvention Conseil départemental : Atout ruralité 07 Investissement local;

L'assemblée délibérante approuve la demande de financement auprès du Conseil départemental de l'Ardèche au titre du dispositif Atout ruralité 07 en vue de l'aménagement de 3 logements communaux.

➤ Déclassement et cession d'un chemin communal non classé au hameau Les Amblards;

Le conseil municipal approuve le déclassement et la cession du chemin communal non classé d'une contenance de 87m², situé au droit de la parcelle B118, côté Sud, Hameau Les Amblards au profit de madame MARNAS, née ROUME Florence. Madame le maire rappelle que les frais de notaire et les frais de géomètre seront à la charge de l'acquéreur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19h15.